

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 27 juin 2024 à 19h00, à la
Maison Vallier**

Présidence du Conseil général : M. Laurent Demarta

Présences :	Effectif :	27	Sont excusés :	Mme M. Charpié Dewarrat
	À l'appel :	22		Mme V. Charpié
	Excusés :	3		M. L. Veuve
	Absents :	2	Sont absents :	M. F. Besia
				M. L. Wiget

Sont également présents :

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Michel Froidevaux, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024
3. Rapport et adoption des comptes 2023
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF)
5. Points en suspens – informations du Conseil communal
6. Divers

1. Correspondances – Appel

M. L. Demarta, Président :

Il est actuellement 19h00. Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil général du 27 juin 2024.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne les correspondances, nous n'en avons pas reçues. Je passe désormais la parole à M. Majid Charif pour l'appel.

Appel selon la liste des présences par M. Charif

À l'appel : 22 personnes présentes, 3 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 12.

M. L. Demarta, Président :

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

M. L. Demarta, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

Ce n'est pas le cas. Je pars donc du principe que celui-ci est approuvé par tout le monde. C'est à l'unanimité que ce procès-verbal est approuvé. Merci à son auteur.

Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport et adoption des comptes 2023

M. L. Demarta, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? A qui puis-je passer la parole ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ferai quelques petits commentaires avant de passer à la lecture des comptes 2023.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce les commentaires sont réalisés avant la lecture des comptes ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ? A qui puis-je passer la parole ?

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Sans plus de suspense, je vous confirme que le groupe Ensemble pour Cressier va accepter à l'unanimité ces derniers comptes de la législature. Des comptes excédentaires en ces temps difficiles sont particulièrement appréciables.

Nous tenons à remercier le personnel de l'administration pour tout le travail effectué, tout comme le Conseil communal. Une nouvelle fois, la présentation des comptes et la clarté des commentaires et réponses obtenues est soulignée.

Si ce résultat réjouissant bien qu'inattendu n'appelle pas à des commentaires de la part de notre groupe, 3 chiffres semblent toutefois apporter quelques nuages à la situation. L'augmentation significative des actes de défaut de bien, traduit des difficultés dans la population à faire face à certaines factures et questionne sur le revenu disponible de nos concitoyennes et concitoyens. Dans la même logique, même si les impôts sont globalement meilleurs que budgétés et que ceux de l'année précédente, les impôts sur les personnes physiques encaissées pour l'année sont inférieurs à celles encaissées l'année précédente et ce malgré un climat général de croissance et d'indexation des salaires entre 2022 et 2023.

Plus inquiétant encore, l'impôt sur le bénéfice des entreprises baisse de 30% entre 2022 et 2023. C'est donc bien la bonne tenue de l'économie et des entreprises de l'ensemble du canton, dans son ensemble, qui soutient l'économie de notre village via la péréquation.

Malgré ces éléments nous ne boudons pas notre satisfaction et accepterons les comptes avec nos remerciements. Merci de votre attention.

Mme B. Gyger :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme vous aurez pu le lire dans la presse, bien des communes neuchâteloises ont pu boucler les comptes 2023 avec un meilleur résultat que budgétisé notamment en raison de la bonne conjoncture économique. Cressier ne fait heureusement pas exception.

C'est avec plaisir que le groupe libéral-radical a pris connaissance des comptes 2023 qui bouclent, après 5 ans de comptes déficitaires, avec un excédent de revenus de CHF 263'912.98, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 496'785.-.

Plusieurs éléments expliquent la différence positive par rapport au budget.

Nous relevons tout d'abord la gestion rigoureuse de nos deniers publics par le Conseil communal. Ainsi, tout au long de l'année, des mesures d'économie ont été prises dans différents domaines. L'analyse des dépenses gérées uniquement ou principalement par la commune montre d'ailleurs clairement que celles-ci sont très bien maîtrisées.

Au niveau de la formation, les charges diminuent globalement de presque CHF 60'000.- par rapport au budget.

Quant à la sécurité sociale, soit notamment les subsides LAMal, les parts communales à l'aide sociale, à l'intégration socio-professionnelle et au SSREDL, les charges ont été globalement inférieures d'environ CHF 75'000.- par rapport aux prévisions budgétaires.

Autre fait réjouissant, les revenus fiscaux sont supérieurs de quelques CHF 540'000.- aux prévisions, prévisions qui ont par ailleurs fait objet d'une estimation prudente.

Finalement l'adaptation des titres aux valeurs marchandes qui n'a pas été budgétisée représente un revenu de CHF 100'000.-.

Les investissements réalisés en 2023 respectent parfaitement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et du règlement communal sur les finances en matière de frein à l'endettement.

Encore un mot sur les indicateurs financiers qui montrent que notre taux d'endettement net, notre part des charges d'intérêts et notre dette brute par rapport aux revenus continuent d'être qualifiés de « bon ».

Sans changement, notre poids des intérêts passifs est faible et la part du service de la dette acceptable.

Finalement, notre proportion des investissements et le taux d'autofinancement sont qualifiés de « moyen ».

Le résultat des comptes 2023, bien qu'excédentaire, nous oblige toutefois à rester extrêmement vigilants.

N'oublions pas, comme nous l'avons déjà évoqué l'année passée, des défis devront être affrontés à proche ou moyen terme. Nous pensons notamment aux investissements liés aux futurs travaux de protection contre les crues en amont, ou encore aux frais pour la réfection de la route cantonale qu'il s'agira de limiter au maximum.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, l'administrateur communal, la Commission financière et bien sûr tout spécialement la comptable pour la présentation bien commentée des comptes et du rapport précis et détaillé. Le groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif aux comptes 2023 tel que présenté. Merci de votre attention.

M. L. Demarta, Président :

Je passe désormais la parole à M. Froidevaux pour la lecture des comptes ainsi que ses commentaires.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite à vos commentaires, que puis-je ajouter ? Vous acceptez les comptes, je ne vais donc pas faire office de ventilateur, mais vous demande, si vous avez des questions préparées de m'indiquer la page concernée et nous pourrons traiter ceci comme ça. Si vous êtes d'accord avec ça, j'écoute vos questions, s'il y en a. Il n'y a pas de question ? Le moment est important, je laisse encore du temps. Très bien, pas de question. Je vous remercie infiniment pour l'approbation de ces comptes, qui sont les derniers pour moi et positifs. Je suis d'autant plus réjoui et vous me simplifiez également la tâche, Monsieur le Président, j'ai donc terminé avec la lecture des comptes.

M. L. Demarta, Président :

Pour reprendre ce qui a été dit, le moment étant important, est-ce quelqu'un souhaite s'exprimer encore ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent les comptes 2023 sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui sont contre également. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

« attention, arrivée en cours, donc un changement de majorité, qui passe à 10 ».

M. R. Fuchs :

Petite question concernant la façon de faire pour les comptes ? Est-ce normal de procéder comme cela a été fait et d'accepter les comptes comme ça ? Ne devons-nous pas lire les comptes avant de voter ? Du point de vue de la loi, est-ce juste ?

M. L. Demarta, Président :

N'étant pas spécialiste en droit je me tourne vers l'administrateur communal qui me confirme que cette manière de faire est correcte dans la mesure où vous avez toutes et tous reçu les comptes et on a eu l'occasion de les analyser. Je ne suis pas spécialiste en droit, je donne la parole à Michel Froidevaux également.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je pense que le bon sens fait foi ici. On a tous reçu ces comptes, on en a discuté dans les Commissions, au sein des groupes et chacune et chacun a eu la possibilité de poser une ou plusieurs questions. J'ai laissé suffisamment de temps pour ce faire. Par contre, avant de voter sur l'acceptation ou non des comptes, il serait juste de lire l'arrêté et ensuite de poser la question au Conseil général si celui-ci accepte ou non les comptes.

M. M. Charif :

Je me permets d'intervenir, suite à l'arrivée d'un membre, le nombre de présent passe à 20 et la majorité passe à 11 ».

M. L. Demarta, Président :

Tous les Groupes s'étant exprimés, je passe à la lecture de l'arrêté des comptes 2023.

Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

On vient de constater une petite erreur. À la première page : charge extraordinaire CHF 0.-, revenus extraordinaires CHF 426'811.05, résultat extraordinaire « bénéfice » au lieu de perte. Je parle sous votre contrôle. A part ceci, pour moi c'est bon.

M. L. Demarta, Président :

Donc la ligne « résultat extraordinaire, parenthèse 3, c'est un bénéfice et non une perte. Est-ce que tout le monde comprend cette modification ? C'est en ordre, ceci sera modifié.

Je vous propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté avec la correction sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Nous passons au point 4.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF)

M. L. Demarta, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. Je passe la parole en premier lieu au Conseil communal. À qui puis-je passer la parole ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques mots en préambule de ce règlement communal sur les finances. Je vous propose de passer directement à l'article 7 « degré d'autofinancement ». Dans le cadre de cet article, nous avons effectué, sur proposition de la Commission financière, quelques calculs pour s'assurer que cette méthode dite « séparative » qui n'inclut pas les montants autofinancés dans le calcul du degré d'autofinancement, était la bonne méthode. Il s'est avéré que c'est la bonne méthode à partir des exemples qui ont été calculés. Je souhaitais vous préciser ce point-là.

Ainsi que le point suivant à l'article 12. Nous avons dans notre ancien règlement un montant de CHF 20'000.- pour les compétences financières du Conseil communal. Nous avons corrigé cela mais nous avons ajouté la limite annuelle de CHF 75'000.-, au-delà de laquelle tout nouveau crédit d'engagement ou crédit complémentaire relève de la compétence du Conseil général.

Donc le Conseil communal a une compétence jusqu'à hauteur de CHF 75'000.-, par tranche de CHF 30'000.- maximum pour une année.

Ce sont les seuls faits vraiment marquants dans les changements. Le reste étant relativement technique, je n'ai pas, pour ma part, d'autre commentaire à faire.

M. L. Demarta, Président :

Je vous remercie. Je passe brièvement le micro à M. Charif pour un nouveau décompte de la majorité, suite à l'arrivée d'un membre.

M. M. Charif :

Le nombre de présent passe à 21 et la majorité reste à 11 ».

M. L. Demarta, Président :

Merci pour cette précision. Nous revenons au règlement communal sur les finances. Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie à deux reprises pour examiner le nouveau règlement communal sur les finances (RCF). Celui-ci tient compte de la révision de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) entrée en vigueur en juin 2022.

L'article 7 traitant le degré d'autofinancement a notamment fait l'objet d'une analyse chiffrée. Il s'avère clairement que la méthode dite « séparative » retenue est la plus adaptée pour notre Commune et est par ailleurs celle en vigueur jusqu'à ce jour.

Quant à l'article 12 lié à la compétence financière du Conseil communal, nous notons que le montant de CHF 30'000.- par objet tel que voté par le Conseil général le 10 juin 2021 y figure bien entendu. Toutefois, une nouveauté consiste au fait que cette compétence de CHF 30'000.- par objet se limite maintenant à un montant total CHF 75'000.- par année conformément à la LFinEC.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière accepte la nouvelle version de notre règlement communal sur les finances tel que présenté.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce que d'autre Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite prendre la parole ? La parole n'étant pas demandée, je propose de passer au vote.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver ce nouveau règlement sont priés de se manifester en levant la main. Le règlement est accepté à l'unanimité. Merci à tous.

Nous passons donc au point 5.

5. Point en suspens – informations du Conseil communal

M. L. Demarta, Président :

Je passe la parole au Conseil communal.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les travaux à la place des jeux des Prélards ont débutés hier. Ils ont commencé par la partie Sud, car il y a un jeu qui prend un peu plus de temps à être construit. On espère que le développement de cette place ne tarde pas trop. Nous avons déjà du retard dû aux gros travaux qu'il y a eu dans la Commune et a bien d'autres problèmes avec la météo. Mais normalement, à partir je pense du 20 août, la place devrait être plus ou moins terminée. Après il faudra l'engazonner, et à ce moment-là il faudra attendre encore un mois pour aller sur cette place et prendre possession des jeux. Cette place de jeux est une place de jeux communale et n'appartient pas aux nouveaux quartiers des Prélards.

Maintenant concernant le Chauffage à distance (CAD). Ils ont entamé la dernière phase sur la rue Laurent-Péroud et Gustave-Jeanneret, passant vers l'Eglise et jusqu'à la Route Cantonale. Le carrefour de l'Eglise a causé pas mal de problèmes car il y avait beaucoup d'installations souterraines qui n'étaient pas répertoriées et ont dès lors dû faire des tranchées à moins 3m70, ce qui impose aussi des obligations sécuritaires bien plus élevées que lorsqu'ils descendent à 2m50.

C'est cela qui a repoussé le délai des travaux de cette phase à une dizaine de jours de retard. Si tout se passe bien, c'est-à-dire la mise sous pression des conduites et autres donne un bon résultat, la pose d'enrobé serait faite entre le 22 et 23 juillet 2024 et vous devrez être attentifs à la circulation selon l'avis qui sera partagé.

Les fontaines communales sont actuellement sans eau. Elles n'ont pas pu être mise en eau cette semaine dû à ces problèmes-là, mais lundi le raccordement principal sera fait et mardi, je regarderai encore avec mon successeur et Eli10 pour mettre en eau ces fontaines. Je n'ai pas d'autres informations à vous transmettre.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au dernier Conseil général je vous informais que au niveau du quartier des Argilles Est les appartements étaient terminés et que les personnes commençaient à emménager. Ce soir je vous informe que les 2 immeubles à gauche de celui des Argilles Est, appelés « Le Vignoble », sont terminés et les emménagements prévus mi-août. C'est tout pour ma part.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une brève information concernant la révision d'un règlement, le règlement général de Commune, qui a été bloqué pendant plusieurs mois, navré de le dire mais c'est la vérité, au Service des Communes (SCOM), ce qui fait que l'on n'a pas pu le présenter lors du présent Conseil général. Cela sera fait lors de votre prochaine séance du Conseil général.

M. L. Demarta, Président :

Merci. Puis-je passer la parole à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Divers

M. L. Demarta, Président :

Avant de vous passer la parole pour les divers, je souhaiterais faire une intervention.

Je profite de ce moment pour évoquer la mémoire de M. Joël Boulogne, qui nous a quitté pendant cette année de travail et à qui nous n'avons pas dédié de moment particulier. C'est quelqu'un qui a œuvré longtemps et efficacement pour la Commune, que nous regrettons tous et j'aurais voulu que cela soit dit dans le cadre de ce dernier Conseil général de cette législature. Donc voilà, c'est fait. Merci à Joël. Je vous passe la parole pour les divers.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues

Aucun tuyau, aucun filet d'eau, source, exutoire, fontaine, aucun chantier ou boîtier électrique ne lui est inconnu. C'est une véritable encyclopédie des réseaux de Cressier, des plus récents aux plus anciens, qui prend congé de nous ce soir. Quel honneur et quel plaisir d'adresser nos plus vifs remerciements à Monsieur Jean-Bernard Simonet pour l'immense travail accompli. Dévoué et infatigable, il n'aura pas vécu sa dernière législature comme un petit ruisseau tranquille... Tous se rappellent ici son engagement sans faille lorsque notre village était inondé.

Mais de fleuve, il n'y a pas que sa connaissance des travaux publics. Sa carrière politique toute entière mérite le respect : Arrivé en 1976 au Conseil général, il ne le quittera pour raison professionnelle qu'en 1996, après 20 années et 5 législatures... c'était un bon début, mais il en fallait plus pour le décourager. Je vous l'ai dit : infatigable. De retour au Conseil général en 2009, il n'y siégera pas bien longtemps. Un mois après il entre au Conseil communal... et aujourd'hui, 15 ans après cette prise de fonction, soit après 35 ans de politique active à Cressier, je crois pouvoir dire, au nom de l'ensemble du Conseil général, mais aussi de tous les habitants et toutes les habitantes de Cressier : Merci Jean-Bernard !

A titre personnel, et même s'il me manque encore l'historique villageois pour ajouter des anecdotes, je tiens à te remercier du fond du cœur pour ton accueil, c'est notamment avec toi que j'ai partagé mon premier verre « politique » à mon arrivée dans la section socialiste de Cressier. Du blanc, bien entendu !

Ainsi, cher Jean-Bernard, encore un très grand merci et si tu m'as accueilli pour mon premier verre, ce sera un vrai plaisir de partager avec toi à l'issue de la soirée l'un de tes derniers verres de Conseiller communal. Du blanc, bien entendu. Merci Jean-Bernard ! Les Groupes ont un petit cadeau pour toi pour te remercier.

Mme F. Maire :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste relayer une demande de la part de plusieurs habitants de la rue des Prélards. Il s'agit de la parcelle qui jouxte celle de la rue des Argilles. C'était la parcelle qui avait été mentionnée pour la motion concernant le développement de la biodiversité dans le village. Elle avait été choisie comme échantillon et maintenant les travaux du CAD sont terminés, la voirie est en train de tout remettre en ordre. On voit que la prairie est préservée. Est-ce qu'il faudrait, pour rendre cet endroit beaucoup plus agréable, simplement d'y installer un ou deux bancs. Si la Commune possède déjà des bancs, cela pourrait s'effectuer à moindre coûts. Il suffirait juste de temps en temps de faucher

pour laisser un petit passage pour accéder à ces bancs. Cela permettrait de favoriser la convivialité dans le quartier, ce qui serait vraiment un plus pour ces habitants. Merci.

Mme B. Gyger :
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Cher Michel,

C'est au nom du groupe PLR que je t'adresse ces quelques mots.

Tu es entré au Conseil général en 2002 et y as siégé durant 14 ans, conseil que tu as par ailleurs présidé en 2014/2015.

En 2016, tu as accepté de te porter candidat à l'exécutif et tu as été brillamment élu, comme sans surprise ensuite en 2020.

C'est donc depuis le 1er janvier 2017, soit après le refus du projet de fusion, que tu auras, avec tes collègues du Conseil communal et l'administrateur communal, chaque lundi soir, chaque semaine, réfléchi, discuté, argumenté, calculé pour le bien de notre Commune et de ses habitants.

Tu as participé à d'innombrables séances au sein des commissions communales ainsi qu'au niveau intercommunal, régional, voire cantonal.

De plus, tu as assumé la charge de président de commune à 2 reprises, soit en 2019/2020 et en 2022/2023.

Dès ton entrée en fonction, tu étais responsable du dicastère Région / RNL / Transport. Jusqu'en juin 2019, tu as été en charge des dicastères de l'Enseignement et de Culture / Sport / Tourisme / Loisirs / Eglise avant de reprendre, en juillet 2019, le dicastère Administration / Etat civil / Naturalisations ainsi que celui des Finances et impôts.

Cette dernière législature a malheureusement été marquée par de nombreuses difficultés. Je pense tout d'abord à l'organisation liée aux restrictions du Covid 19 dès mars 2020. Et ensuite bien entendu aux inondations dévastatrices du 22 juin 2021. Tu avais alors la charge de la communication des différentes décisions prises, ce qui n'était pas une tâche facile et demandait un effort tout spécial.

Et comme cela ne suffisait pas, l'exécutif a dû faire face à 3 démissions depuis 2020 entraînant chaque fois une vacance de quelques mois. Mis bout à bout, cela représente finalement plus qu'une année durant laquelle le Conseil communal a dû fonctionner à 4 et se répartir les dicastères laissés vacants.

Cher Michel, nous t'adressons nos sincères remerciements pour ton travail remarquable, ton immense engagement, ton investissement personnel sans failles et toutes les heures de travail fournies pour la bonne marche et le développement de notre Commune.

Un grand merci également à ton épouse Michèle qui a toujours su te soutenir et a accepté tes nombreuses absences.

En te réitérant nos chaleureux remerciements pour tout ce que tu as su apporter à notre Commune et à ses habitants, nous te souhaitons bon vent pour ta retraite politique bien méritée qui te permettra d'avoir le temps nécessaire pour te consacrer à tes divers hobbies.

Au nom de nos deux groupes du Conseil général, j'ai le plaisir de te remettre une petite attention.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Merci beaucoup. Que de belle parole, cela fait aussi du bien.

J'aimerais aussi vous dire quelques mots, que je vais lire pour essayer de maîtriser l'émotion.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose je tiens d'abord à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années ainsi que la volonté partagée par tous, de travailler ensemble respectueusement pour servir notre Village.

En effet, une bonne entente entre le législatif et l'exécutif d'une commune, contribue au bon fonctionnement politique de celle-ci. J'adresse bien sûr mes chaleureux remerciements à mes chers collègues du Conseil communal, administrateur compris ainsi qu'à tout le personnel communal. Merci beaucoup.

A plusieurs égards, cette dernière législature n'a pas été de tout repos. Je ne vais pas énumérer ce que nous avons toutes et tous ici en tête. Avec un peu de recul, il m'apparaît qu'en plus des lois et des règlements, le génie humain nous a permis de franchir les obstacles rencontrés (et ce n'est pas fini). Il a fallu faire preuve ensemble d'imagination, d'intelligence, d'abnégation, de rigueur, de modestie et de beaucoup d'engagement pour nous permettre de sortir vers le haut de ce mauvais pas. Pour ça aussi, merci beaucoup.

Je préfère une prise de parole brève à un long discours, je vais donc entamer l'approche finale de ce texte. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente santé ainsi que des débats respectueux, imaginatifs et constructifs dans l'intérêt de notre population et de notre village de Cressier NE. Je termine par cette citation, dont je ne connais malheureusement pas l'auteur : « Dans chaque vieille personne se trouve un jeune qui se demande ce qui s'est passé ». Je pense qu'on est plusieurs à penser ça. Ne perdons donc pas de temps et choisissons d'être utile à notre village. Bon vent et merci beaucoup.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici au terme de cette législature 2020-2024. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement politique. Votre temps consacré à la bonne marche des Commissions communales dans lesquelles vous vous êtes engagées, votre soutien et confiance que vous avez démontrés à notre Conseil communal dans les situations difficiles que nous avons traversées et durant lesquelles nous avons dû réagir vite. Vos remarques constructives dans l'explication de certains dossiers qui vous ont été présentés, tout ceci permet à notre village de grandir, et je tiens à le souligner, tout ce qui a été fait, l'a été dans une ambiance positive. Je tiens également à remercier notre administrateur et tout le personnel de la Commune. A toutes celles et ceux qui ont décidé de prendre congé de la politique, je réitère mes remerciements pour votre engagement et vous souhaite pleins de succès dans vos projets. À toutes celles et ceux qui ont décidé de s'engager, je vous souhaite une sincère bienvenue et nous souhaite de continuer à travailler ensemble dans la même optique et d'œuvrer pour le bien de notre Commune. Je souhaite que l'on se félicite toutes et tous en s'applaudissant.

Chères collègues, cher Jean-Bernard, cher Michel,

Ce soir il est important de prendre un moment pour rendre hommage à votre remarquable parcours politique. Trouver les mots justes pour exprimer ma/notre gratitude envers vous n'a pas été une tâche facile, mais je vais essayer de la faire avec sincérité et respect.

Jean-Bernard,

Ton engagement en tant que Conseiller général pendant 5 législatures de 1976 à 1996, puis en tant que Conseiller communal à partir de 2009, est une preuve de ton dévouement envers ton village. Ta gestion des services industriels et des travaux publics et infrastructures, témoignent de ta compétence et de ta passion pour améliorer la vie des Cressiacoise et Cressiacois. Le village dans ces moindres recoins y compris ses canalisations, n'ont aucuns secrets pour toi.

Michel,

Ta longue période au Conseil général depuis 2002 jusqu'à fin 2016, suivi de la transition toute naturelle au Conseil communal, depuis le 1^{er} janvier 2017, démontre également ton engagement à 100 % envers le bien être de notre village et de ses habitants. Ton expérience professionnelle ainsi que ta sagesse ont été des atouts précieux pour assurer la maîtrise des finances communales.

Vous allez tous les deux nous manquer. La législature qui s'achève nous a amené son lot d'émotions, de situations compliquées, de dossiers difficiles avec lesquels nous avons partagé nos compétences et avons dû nous faire confiance. Ceci avec pour objectif premier, le bien-être pour notre Commune.

C'est un grand honneur pour moi d'avoir eu l'opportunité de travailler avec vous durant ces 3 ans et demi. J'aimerais vous remercier particulièrement pour votre soutien et votre confiance. En cette fin de législature, nous tous ici voulons te remercier, toi Jean-Bernard et toi Michel du fond du cœur pour votre dévouement, votre travail et votre engagement. Vos contributions ont été inestimables et ont laissées une marque indélébile sur notre Commune.

Nous vous souhaitons le meilleur pour l'avenir et espérons que vos réalisations politiques continueront d'inspirer ceux qui vous suivront.

Merci Jean-Bernard, Merci Michel pour tout ce que vous avez fait pour notre village.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Je sais que j'ai déjà dit merci mais encore une fois merci beaucoup. C'est vraiment très touchant. C'est très généreux, c'est trop généreux. Je me réjouis de vous rencontrer toutes et tous en dehors de cette salle ou dans cette salle lors d'une manifestation. Un grand MERCI du fond du cœur.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Que dire après tout ce qui a été dit. Moi qui ne suis pas trop orateur de naissance, je tiens simplement à vous dire que les années que j'ai passées à la Commune c'était aussi au service de tout le monde. Je n'ai jamais pris ça pour ma personne entière mais simplement du dévouement pour notre Commune, et je pense que c'est une bonne chose que chacun pourrait donner.

